

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Arrêté du 1^{er} août 2013 fixant le calendrier des examens théoriques
des personnels navigants professionnels pour l'année 2014**

NOR : DEVA1320537A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif aux modalités d'organisation des examens théoriques des brevets, des licences, des certificats et de la qualification de vol aux instruments des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier des examens théoriques (sur support papier) des personnels navigants professionnels pour l'année 2014 est fixé par les tableaux suivants :

NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTIONS		DATES DES EPREUVES ECRITES
	Ouverture	Clôture	
Pilote de Ligne Avion – ATPL/A/FCL 010 Droit Aérien et Proc. du Contrôle..... 021 Cellules et systèmes, électricité..... 022 Instrumentation 031 Masses et centrages 032 Performances 033 Préparation et suivi du vol 040 Performance humaine et ses limites 050 Météorologie 061 Navigation générale 062 Radio navigation 070 Procédures opérationnelles 080 Mécanique du vol 091 Communication VFR 092 Communication IFR	1^{ère} Session		
	<i>Mercredi 15 Janvier</i>	<i>Jeudi 23 Janvier</i>	Du Mardi 11 Mars Au Vendredi 14 Mars
	2^{ème} Session		
	<i>Mercredi 16 Avril</i>	<i>Jeudi 24 Avril</i>	Du Mardi 3 Juin Au Vendredi 6 Juin
	3^{ème} Session		
	<i>Mercredi 2 Juillet</i>	<i>Jeudi 10 Juillet</i>	Du Mardi 23 Septembre Au Vendredi 26 Septembre
	4^{ème} Session		
	<i>Mercredi 22 Octobre</i>	<i>Jeudi 30 Octobre</i>	Du Mardi 9 Décembre Au Vendredi 12 Décembre
	Parachutiste professionnel	<i>Mardi 4 Février</i>	<i>Mercredi 12 Février</i>
Photographe Navigant	<i>Jeudi 02 Janvier</i>	<i>Vendredi 10 Janvier</i>	Mercredi 5 Janvier (écrit) Jeudi 6 Février (oral)

Les examens parachutiste professionnel et photographe navigant se déroulent uniquement au centre d'Orly.

NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTIONS		DATES DES EPREUVES ECRITES
	Ouverture	Clôture	
Attestation membre d'équipage de cabine (CCA) (*) 1^{ère} Session 2^{ème} Session 3^{ème} Session 4^{ème} Session	<i>Lundi 6 Janvier</i> <i>Lundi 31 Mars</i> <i>Lundi 23 Juin</i> <i>Lundi 6 Octobre</i>	<i>Mardi 14 Janvier</i> <i>Mardi 8 Avril</i> <i>Mardi 1^{er} Juillet</i> <i>Mardi 14 Octobre</i>	Jeudi 27 Février Jeudi 22 Mai Jeudi 18 Septembre Jeudi 27 Novembre
(*) : pour la session de Nouvelle Calédonie les périodes d'inscription sont inchangées, toutefois l'attention des candidats est appelée sur le jour local des sessions qui se dérouleront respectivement les 28 Février, 23 Mai, 19 Septembre et 27 Décembre 2014.			
Pilote Professionnel – Qualification de Vol aux instruments CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	1^{ère} Session		
	<i>Lundi 6 Janvier</i>	<i>Mardi 14 Janvier</i>	Du Lundi 17 Février Au Vendredi 12 Février
	2^{ème} Session		
	<i>Lundi 31 Mars</i>	<i>Mardi 8 Avril</i>	Du Lundi 13 Mai Au Mercredi 22 Mai
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	3^{ème} Session		
	<i>Lundi 23 Juin</i>	<i>Mardi 1^{er} Juillet</i>	Du Lundi 08 Septembre Au Mercredi 12 Septembre
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	4^{ème} Session		
	<i>Lundi 6 Octobre</i>	<i>Mardi 14 Octobre</i>	Du Lundi 17 Novembre Au Mercredi 21 Novembre

En raison du faible nombre de candidats, les épreuves théoriques de licence de pilote professionnel avion (CPL/A) ou de pilotes de ligne hélicoptère (ATPL/H-IR ou ATPL/H-VFR) se déroulent uniquement sur ordinateur.

Nota important. – Les dates des épreuves sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles de modifications.

1. Il est rappelé que les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier), à DSAC/PN, pôle examens, bâtiments 85-86, Orly fret n° 723, 94399 Orly aéro-gares Cedex.
2. Les chèques et mandats portant redevances d'examens doivent être établis à l'ordre de : « régisseur d'avances et de recettes de la DSAC-Orly ».
3. Les candidats ne sont pas autorisés à accéder à la salle d'examen après ouverture des enveloppes scellées contenant les sujets et sont priés de vérifier leur lieu de convocation.
4. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la direction générale de l'aviation civile : DSAC/PN, pôle examens, bâtiments 85-86, Orly fret n° 723, 94399 Orly aéro-gares Cedex, ou sur le site Internet de la DGAC : www.developpement-durable.gouv.fr

Article 2

Le calendrier des sessions :

- aptitude à la langue anglaise pour la qualification de vol aux instruments ;
- compétences linguistiques langue anglaise,

est disponible sur la page suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Calendrier-des-sessions,14250>.

Nota important. – Ce calendrier est donné à titre informatif.

La DGAC se réserve le droit de modifier ou d'annuler les sessions d'examens et ne pourrait être tenue responsable des conséquences liées à une utilisation erronée ou obsolète des informations figurant dans ce document.

Avertissement : il vous appartient de vérifier la date d'examen proposée par le site d'inscription Océane. Une fois validé, votre choix ne pourra plus être modifié et la redevance d'examen ne pourra être ni remboursée ni reportée pour une nouvelle inscription.

Article 3

La directrice de la sécurité de l'aviation civile est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} août 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du pôle examens de la direction
de la sécurité de l'aviation civile,*

J.-F. BRYBAERT